

République Française

Département : CANTAL

Arrondissement : Aurillac

COMMUNE DE LACAPELLE DEL FRAISSE

Procès-verbal

Le jeudi 13 novembre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur André VAURS.

Secrétaire de la séance : Madame Claire SERIEYSSOL

Présents : Monsieur André VAURS, Monsieur Jean-Luc GARDAIS, Madame Claire SERIEYSSOL, Monsieur Hervé VAURS, Madame Nadine FRIC, Monsieur Jean-Marc ARNAL, Madame Divya PUECH, Monsieur Laurent BUISSON, Monsieur Gilles PUECH, Madame Caroline DELBAS-ROUME

Représentés : /

Absents et excusés : /

1- Ordre du jour :

- création du syndicat de l'eau ;
- dossier DETR église ;
- bilan enfouissement réseaux Lacaze ;
- travaux place publique ;
- délibération définitive mutuelle agents ;
- Divers.

2- Délibérations du conseil :

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MUTUELLE DES AGENTS (N° DE_036_2025)

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment les articles L 827-7 et L 827-8,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu les avis du Comité Social Territorial du 13 mars 2025 et du 2 septembre 2025,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 06/11/2025 favorable à la participation pour la protection sociale des agents du département (garantie santé/mutuelle),

Vu la délibération du Centre de Gestion du Cantal n° 2025-12 en date du 04/09/2025 portant sur la signature d'une convention de participation pour la protection sociale des agents du département (garantie santé) entre le Président du CDG 15 et la société MNT (4 rue d'Athènes – 75009 PARIS) pour une durée de 6 ans, soit du 01/01/2026 au 31/12/2031,

Considérant la volonté de développer l'action sociale en faveur des agents de la collectivité en attribuant sa participation financière à tous ceux d'entre eux qui opteront pour leur adhésion à la convention susvisée,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une participation mensuelle aux agents titulaires, stagiaires, et non titulaires de droit public ou privé,
- de fixer cette participation mensuelle à 15 € brut par agent, sur présentation d'une attestation de labellisation et à compter du 1er janvier 2026 ;
- que Monsieur le Maire, est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette convention et tout acte s'y rapportant.

Délibération : adoptée

RAVALEMENT EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE-DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2026 (N° DE_035_2025)

Dans la continuité du projet de ravalement de la façade de l'église initialement présenté au Conseil Municipal du 24/10/2025, Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il est en possession des devis pour ce dossier. Il en fait lecture aux conseillers. Les travaux pourraient débuter au cours du 2ème semestre 2026 (problème disponibilité des artisans).

Il fait également part au Conseil Municipal que ce dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR / DSIL 2026. Les dossiers sont à déposer jusqu'au 24/11/2025.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- travaux de maçonnerie : 49 825,75 € HT
- travaux de menuiserie : 12 571,45 € HT
- travaux de peinture : 4 507,50 € HT

Coût global de l'opération : 66 904,70 € HT

- subvention DETR/DSIL 2026 sollicitée : 35 % soit 23 400,00€
- autofinancement communal : 43 504,70 €

Total : 66 904,70 € HT

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- de donner une suite favorable aux devis des entreprises ci-dessus ;
- de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2026 ;
- d'accepter le plan de financement ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération : adoptée

3- Autres sujets abordés :

▪ Syndicat des eaux

Une réunion est organisée le 24/11/25 à 18h à Montsalvy avec les Maires des huit communes concernées par la création du syndicat. Cette réunion permettra de relancer la création du syndicat en fonction des communes favorables. Elle sera l'occasion également pour faire un point et débattre sur ce que les communes souhaitent transférer eau et assainissement ou seulement eau. En fonction de ce qui ressort des échanges les statuts seront à revoir et adapter. Pour rappel toutes les communes sont d'accord pour transférer la partie eau ce point là n'étant pas revoir.

▪ DETR église (délibération n°35-2025)

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est en possession de tous les devis qui permettront de déposer une demande de subvention auprès des services de l'état. Ces travaux pourraient débuter au 2^{ième} semestre 2026.

Le premier devis qui concerne la maçonnerie s'élève à 49 825.75 € HT il comprend le piquage des crépis, le lavage des murs, la réfection des joints, le crépissage de la chaufferie et du clocher.

La partie peinture s'élève à 4 507.50 € HT, elle concerne les boiseries extérieures comme les avants toits, les abat-sons, la porte d'entrée, les fenêtres, la porte du clocher.

La partie menuiserie le premier devis s'élève à 12 571,45 € Et le deuxième à 18 420 € HT. Ces travaux concernent les abat-sons, les yeux de bœuf et la porte du clocher.

Le conseil municipal décide de retenir le devis le moins disant.

▪ Travaux place de Lacaze

Monsieur le Maire détaille le bilan de cette opération :

Les travaux réalisés sur la place de Lacaze et des voies adjacentes s'élèvent à 71 999.61 € HT, et la commune a déjà perçue 17 792.32 € HT de subvention DETR. Elle reste dans l'attente du versement du FCS d'un jour à l'autre pour un montant de 10 000 €. Sur ce dossier l'autofinancement de la commune s'élève à 44 207,29 €.

▪ Bilan enfouissement des réseaux à Lacaze

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu en rendez-vous le syndicat d'énergie du Cantal pour faire le point financier de ce dossier depuis le début de l'opération. Le syndicat d'énergie fait remonter que c'est un des plus gros dossiers qu'il a mené jusqu'à présent, pour un montant de 548 000 € TTC. La commune a autofinancé 22 125,40 € pour la partie ORANGE et 21 827,50 € pour l'éclairage public.

Les travaux avaient été initialement confiés à l'entreprise CHAVINIER puis l'entreprise CDE avait pris le relais suite à sa liquidation de Chavinier. Suite à cela le syndicat d'électrification a évoqué une régularisation d'un montant de 9 067,50 € (6 975 € de régularisation de factures et 2 092,50 € de cotisation versée à tort).

Cette somme sera remboursée à la commune.

Le syndicat a informé la commune qu'un dossier d'enfouissement des réseaux pourrait être réalisé sur le secteur Costever, Le Reyt Blats, le Moulin de Menthère. Il se charge de contacter ORANGE et reviendra vers la mairie prochainement. Ce projet permettrait de ne plus avoir de baisse de tension sur ce secteur.

▪ Vidéosurveillance

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est en contact avec les services de la Région pour se renseigner sur la vidéosurveillance. Ces dispositifs pourraient être intéressants sur les PAV (points d'apport volontaires),

ou au terrain de sport par exemple. Le 25/11/25 à 10h un intervenant Gendarmerie viendra à la mairie pour aborder ces sujets-là.

- **Suppression d'un compteur d'eau**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par un administré pour une demande de suppression d'un compteur sur une maison inhabitée et vide de meubles. Le conseil municipal valide cette demande qui est justifiée en proposant de fermer la vanne d'arrivée d'eau.

- **Demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire a reçu une demande écrite d'une lycéenne de la commune qui doit collecter des fonds pour réaliser un stage d'étude en 2026. Le conseil municipal décide de donner une suite favorable à cette demande en lui attribuant une aide de 50 €.

Monsieur André VAURS,
Président de séance.

Madame Claire SERIEYSSOL
Secrétaire de séance.